

Assemblée générale du samedi 23 juin 2018

Adresse : Sentier de l'Épée 35 – 6040 Jumet

L'assemblée générale débute à 09h30

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **DEL RUE**, Carine **DUPUIS** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (*Président*), Michel **COLLARD** (*Trésorier général*), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET** (*vice-président*), Bernard **SCHERPEREEL**, Jean-Pierre **VANHAELLEN**, Lucien **LOPEZ** (*Secrétaire général*).

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (3 représentants/6)

Messieurs Jean-Louis **Degreef** (plus procuration de Claude Dujardin), Michel **Loozen** (plus procuration de Patrick Gillard), et Yves **Van Wallendael** (plus procuration de Yves Lamy).

Le nombre de procurations ne pouvant dépasser les deux tiers des membres effectifs, l'assemblée générale entérine le fait que la délégation ne sera représentée que par 5 personnes au lieu de 6.

Hainaut (8 représentants/8)

Madame Catherine **Gregoire** (avec procuration de Jean-Marie Raquez), Messieurs Fabrice **Appels**, Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal**, Jacques **Lécrivain**, Pascal **Lecomte** et Jean-Marc **Tagliafero**.

Liège (7 représentants/9)

Messieurs Jean-Marie **Bellefroid** (plus procuration de Richard Brouckmans), Toni **Di Bartolomeo**, Christian **Grandry** (plus procuration de Marcel Dardinne), Michel **Halin**, et Alain **Vincent** (plus procuration de Jean-Pierre Lerousseaux).

Le nombre de procurations ne pouvant dépasser les deux tiers des membres effectifs, l'assemblée générale entérine le fait que la délégation ne sera représentée que par 8 personnes au lieu de 9.

Luxembourg (3 représentants/3)

Messieurs Julien **Docquier**, Paul **Groos** et André **Samu**.

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Henry** (avec procuration de Pascal Herquin), Michel **Regnier** et Gérard **Trausch**.

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

JOLIET	MARIE-THERESE	PRESIDENTE DU CP LIEGE
CORBISIER	MARTINE	MEMBRE DU CP LIEGE
HANCOTTE	ANDRE	PROCEUREUR REGIONAL
BUCHET	ALAIN	PRESIDENT CONSEIL JUDICIAIRE REGIONAL
NOTELAERS	CHRISTOPHE	PRESIDENT CP HAINAUT
BUFTE	JACQUES	PRESIDENT DU CJP HAINAUT
RIGA	BENJAMIN	SECRETAIRE DU CP LIEGE
DESMET	ALBERT	SECRETAIRE DU CJP HAINAUT
ROWIER	FABIAN	MEMBRE DU CP LIEGE
MOSCIATTI	RENZO	PRESIDENT CFA HAINAUT
NICOLAS	CATHERINE	MEMBRE DU CP NMAMUR
KIMPLAIRE	NELLY	CANDIDATE CJP LIEGE

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes disparues :

- *Monsieur Alfred Groos, papa de Monsieur Paul Groos, parlementaire luxembourgeois et secrétaire du CP Luxembourg et membre de la commission législative*
- *Mr Joseph Foerster, ancien président de l'US Lambusart (0217), papa de Thierry, directeur technique et grand-père de Perrine et Loïse, joueuses au CEP Fleurus (1011)*
- *Mr André SMETS. Durant sa très longue carrière, André fut entre autres entraîneurs des Spirou Charleroi mais aussi sélectionneur de l'équipe nationale féminine*
- *Mr Dany SIMON, membre du comité du BC L'9 Flénu (2500), papa de Thomas SIMON, joueur (P3) au BC L'9 Flénu et de Zoé SIMON, joueuse au BC Mons Capitale*
- *Mr André Lerat, ancien arbitre provincial hennuyer*
- *Le papa de Di Verde Filippo et grand-père de Di Verde Gianni arbitres provinciaux.*
- *Madame Rose MINET, maman de Guy MASSART, coach gembloutois*

L'assemblée se recueille à la mémoire de ces défunts disparus depuis l'assemblée du 24 mars 2018

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : je souhaite la bienvenue à tous les parlementaires et membres des instances de l'AWBB dans ces installations de Jumet. Ce changement est dû au fait, vous ne l'ignorez sans doute pas, que le championnat d'Europe de basketball en chaise se déroule ici en ce moment même.

Avant de commencer, le conseil d'administration se doit de vous présenter un certain nombre d'excuses : d'abord concernant le changement de date de l'assemblée (le 23 juin au lieu du 16). Nous étions convaincus que l'information avait été communiquée dans les délais. Si on a modifié la date, c'était pour vous permettre d'assister aux rencontres de ce championnat d'Europe et vous permettre d'y participer avec nous.

Répondre aux exigences de la fédération internationale concernant la création de la new FRBB, organiser cette assemblée, s'occuper du championnat d'Europe nous ont coûté en énergie, ceci pour expliquer le manquement de communication au niveau du changement de date.

Le changement de lieu s'explique par le fait que nous devons initialement occuper les locaux du Spiroudôme non seulement pour l'assemblée mais aussi pour le repas et les dernières rencontres du championnat quand, mercredi dernier, une délégation du Spiroudôme est venue nous annoncer qu'ils renonçaient d'une part à nous accueillir pour les finales et demi-finales du championnat d'Europe et d'autre part, de mettre à notre disposition leurs installations tant pour la soirée de clôture que pour l'assemblée générale. Ceci étant motivé par le fait que l'organisateur du spectacle « Stars 80 » qui devait initialement se produire en extérieur le 22 juin 2018, a décidé en dernière minute d'exiger la tenue du concert dans la salle. L'installation et le rangement de tout le matériel nécessaire à ce concert rendaient impossible la mise à disposition des locaux du Spiroudôme pour nos activités.

Désolés de ce contretemps mais je m'aperçois que tout le monde est présent, sauf Véronique Laurent que je vous prierais de bien vouloir excuser, étant donné sa présence indispensable à l'organisation du championnat d'Europe en tant que point de contact.

Vous serez appelés, comme chaque année au mois de juin, à vous prononcer sur les différents rapports des départements, sur les règlements de la compétition 2018-2019 et vous aurez la primeur d'entendre les dernières nouvelles sur l'avenir de la fédération nationale.

Sans plus tarder, je vous propose donc d'entamer nos travaux après avoir salué la bienvenue à toutes les personnes, hormis les délégations parlementaires, qui nous fait l'honneur d'être présentes.

1. Contrôle des mandats

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous sommes en train de vérifier la situation. Les statuts vous permettent d'avoir un nombre de procurations mais limité dans le nombre, selon les termes de l'article PA 32, qui précise que chaque membre peut avoir une procuration mais que le nombre de procurations de chaque délégation doit être inférieur ou égal aux deux-tiers du nombre de ses membres .

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : Monsieur le Président, nous acceptons bien entendu les excuses du conseil d'administration mais cela nous pose quand même un problème. Vous constatez que nous ne sommes que cinq. Cinq parce que des bénévoles et pensionnés avaient depuis longtemps retenu leur période de congé. Nous n'y pouvons rien. Ce n'est pas 15 jours avant l'assemblée que l'on change la date officiellement. Une personne est malade ou a des difficultés pour se déplacer et deux autres se sont engagées auprès de leur club pour des organisations. Nous en sommes réduits à devoir accepter cette condition que nous connaissons. C'est statutaire et je peux le comprendre. Mais sur la façon d'agir, nous nous sentons un petit peu l'otage du conseil d'administration. Nous n'avons qu'une chose à faire, nous incliner. Tout cela, c'est très bien, nous sommes prêts à le faire parce que nous respectons les statuts. Mais alors notre demande est la suivante : c'est qu'à l'avenir, chaque fois, les statuts soient respectés !

Jean-Pierre Delchef (président) : on ne va pas polémiquer. Je vous l'ai dit, je prends essentiellement sur moi d'avoir proposé de changer la date. Je répète qu'il y a eu un problème de communication puisque cette date a été modifiée depuis pas mal de temps mais n'a pas suivi le cheminement de la communication normale.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je me permets de vous répondre que les dates des assemblées générales sont connues depuis septembre-octobre, pour toute la saison. Et les gens prennent leurs congés, surtout au mois de juin, en fonction de ces dates.

Jean-Pierre Delchef (président) : j'entends bien. Un, c'est au mois de juin que nous déterminons les dates des assemblées pour la saison suivante. Deux, nous avons présenté, je le rappelle, la candidature pour le championnat d'Europe de basket en chaises, au mois de novembre. On a reçu le préaccord de la fédération internationale au mois de décembre et c'est le 6 février qu'on a eu l'aval pour l'organisation. Et c'est à partir de ce moment là qu'on s'est dit que l'on pourrait faire d'une pierre deux coups. On n'organisera pas le

championnat d'Europe chaque année donc ce changement ne sera pas répété mais l'engagement fait non seulement par le conseil d'administration mais aussi par le secrétariat général, c'est d'assurer une meilleure communication en la matière. Et surtout, en termes de gestion d'association. Ce n'est pas une manière de travailler, je vous le concède, ce n'est pas une manière d'avancer, c'est certain. Et si vous prenez vos vacances, ce qui tout à fait acceptable, soyez assurés que nous tiendrons compte de la remarque formulée par vos soins.

Nonobstant cela, nous allons respecter les statuts. Donc, du côté de Liège, le nombre de procurations est limité à trois (8 voix pour Liège). Du côté de Bruxelles-Brabant Wallon, le nombre de procurations est limité à deux (5 voix pour BBW). Les autres provinces ont le nombre de voix statutaire.

Ce qui nous permet de déterminer que 28 parlementaires présents ou valablement représentés. L'assemblée statuera à la majorité simple (15/28) pour l'approbation des rapports et les différents éléments inhérents à la compétition et à la majorité des deux-tiers (19/28) pour l'approbation des modifications statutaires.

2. Rapport annuel du conseil d'administration et de ses commissions

Jean-Pierre Delchef (président) : la saison 17-18 fut certes prolifique en termes de décisions. Jamais, il n'aura fallu autant peser le pour et le contre. Difficile, délicat, d'autant plus que parfois il a fallu agir en toute discrétion. Je tiens donc à remercier Carine, Claire, Isabelle, Lucien, Michel, José, Patrick, Bernard, Jean-Pierre, Alain d'avoir accepté de prendre de nouvelles responsabilités pour l'intérêt général et le bien être de l'AWBB.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je me fais le porte-parole de Richard Brouckmans, absent. Au niveau de la gestion du personnel, sur un total de 19 membres, 14 sont affectés à la direction technique. Ne peut-on envisager des économies en diminuant le nombre de membres présents dans les départements ou commissions ? Exemple : marketing, entraîneurs.

Jean-Pierre Delchef (président) : si 14 membres sur 19 sont affectés à la direction technique, c'est que c'est prévu et permis par la Fédération Wallonie Bruxelles. Vous devez savoir que notre pouvoir subsidiant ne vise que le haut niveau. Haut niveau qui nous permet de percevoir également des subsides en matière de personnel. En ce qui concerne l'administration de l'AWBB, l'ADEPS nous octroie 'un subside de fonctionnement'. Subside de fonctionnement qui est forfaitaire et qui nous permet de financer une partie du personnel administratif et comptable. Vous comprendrez qu'il y a des limites pour se faire. Et de ce côté-là, il est difficile d'envisager des transferts de personnel vers l'une ou l'autre activité compte tenu du fait que chaque année sauf erreur de ma part, il y a un plan programme qui fait l'objet d'une évaluation, en ce compris l'utilisation des membres du personnel subsidié.

Pour bien nous faire comprendre, on a des objectifs à atteindre, on a des moyens financiers mis à notre disposition. Avec cela, on gère le personnel mais l'évaluation de ce travail est également effectuée par l'ADEPS. A défaut d'une évaluation positive, nous pourrions perdre des subsides. Mais soyez assurés que nous allons voir, pas plus tard que lors du mois de juillet, l'évolution des activités de la direction technique. Mais nous sommes limités dans notre liberté de changements.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je voudrais quand même émettre mes réserves. J'estime que la convocation envoyée début juin pour la date du 23 juin est tardive, je me pose la question concernant les présences et le quorum.

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est la publication sur le site qui fait foi.

Jean-Pierre Delchef (président) : et l'envoi des documents a été fait le 8 juin.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : i je demande qu'on l'acte nos réserves.

Jean-Pierre Delchef (président) : je veux bien l'acter mais, premièrement, dans les statuts, puisqu'il faut les respecter, l'ordre du jour a été publié 14 jours à l'avance, soit le 08/06. Il est parti à la Poste le 08/06. Plus vite que cela, actuellement, on ne fait pas. Vous devez savoir que certains y ont passé la nuit du 7 au 8.

Ces délais ont été calculés de la même manière depuis 2001. Je ne peux pas entendre que 17 ans après la première assemblée générale de l'AWBB, après l'approbation des statuts par la première assemblée générale, on remette aujourd'hui ce point à discussion.

Et je vais être honnête aussi, le délai de 15 jours semble court, je l'avais demandé pour avoir une certaine souplesse dans la rédaction des rapports. Les administrateurs font œuvre utile plus rapidement. On va revenir et on vous le présentera en commission législative à des délais plus sereins, plus conformes à une réalité du terrain.

J'ajouterais qu'au niveau de la newsletter, on est en train de revoir aussi la manière de fonctionner et nous allons nous engager à l'envoyer si possible le vendredi avant midi.

Vous avez formulé vos réserves mais je dirais qu'elles ne sont pas recevables mais non fondées.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : et quels sont les effets de ces réserves sur le déroulement de l'assemblée et du quorum ?

Jean-Pierre Delchef (président) : nous restons à 28. L'assemblée est valablement constituée, elle a été valablement convoquée et nous nous en tiendrons là mais nous entendons le message qui a été transmis et sur lequel nous sommes formellement d'accord.

Gérard Trausch (Namur) : j'ai entendu et lu les mots 'discrétion' et 'confidentialité'. L'AWBB étant constituée en asbl, ça me pose question d'entendre ces deux mots là au cours de notre assemblée générale, de la part de notre conseil d'administration.

Autre question, au point 6.8, on perçoit entre les mots et entre les phrases qu'on ne sait pas très bien comment on va finaliser ce changement. Je souhaitais avoir quelques informations à ce sujet-là.

Jean-Pierre Delchef (président) : deux questions, deux réponses. Je laisserai à Patrick, président de la commission informatique, de répondre à la deuxième.

Concernant la discrétion, je ne vais pas refaire la chronologie de mon discours d'il y a un an et quinze jours, où je vous ai fait part d'un dossier délicat. Puisque, une semaine après, alors que nous avons fait œuvre utile pour le que le PV soit transmis avant les vacances, j'ai retrouvé dans la presse ce qui avait été dit ici, sous le sceau de la confidentialité qu'un conseil d'administration doit avoir vis-à-vis de l'assemblée générale.

Et cette fuite nous avait mis fort en difficulté. Le conseil d'administration a pris ses responsabilités. Lucien et moi avons signé un document engageant l'AWBB à limiter les informations à transmettre à l'assemblée générale. La BVL et la Pro League ont fait de même. Vous avez le début et la fin de l'histoire, laissez-nous les moyens de gérer les dossiers. Et entre parenthèses, vous avez voté le budget en novembre, budget qui reprenait les informations qui vous intéressent.

Patrick Flament (conseil d'administration) : que voulais-tu savoir ?

Gérard Trausch (Namur) : On lit dans le rapport qu'il y a un nouveau projet a été validé alors que le budget voté en novembre ne vise qu'un montant de 100.000 euros par an au niveau informatique, je m'interrogeais sur le changement apparemment prévu de ce côté-là.

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est un rapport d'activités. Et dans ce rapport est repris le fait qu'il y a eu des négociations, qui sont toujours en cours. Si elles entrent en vigueur, c'est au 1^{er} juillet 2018. Donc pour la prochaine assemblée générale. Et là, vous aurez l'information complète. On a eu des réunions de travail avec notre futur partenaire informatique et de ce côté-là, le planning est en cours de discussion. Le rapport mentionne qu'on va changer de partenaire, c'est en fait mais on ne saurait pas encore vous dire comment.

Gérard Trausch (Namur) : je lis dans le rapport 'le projet a été validé'. Ma question est : quel projet ?

Jean-Pierre Delchef (président) : le transfert à destination de cette nouvelle société, concernant les points repris dans le rapport.

Toni Di Bartolomeo (Liège) : je vois dans le rapport 'le conseil d'administration a approuvé le projet'. Quand il y a un projet, c'est que l'on sait déjà ce que l'on va réaliser. Sinon, il y a quelque chose qui m'échappe. Cela fait 35 ans que je travaille dans l'informatique et quand on approuve un projet et qu'on discute de planning, c'est que l'on connaît déjà le scope du projet. Sinon je ne vois pas comment on peut travailler sur un planning.

Jean-Pierre Delchef (président) : on aurait peut-être dû indiquer 'l'avant-projet' au lieu de 'projet' dans le rapport. Cet avant-projet a été validé par le conseil d'administration. Suite à cela, on a revu Alley Oop pour lui présenter nos demandes complémentaires et accessoires. Après réflexions du conseil d'administration dans l'avant-projet, on nous a remis un document revu, sur lequel nous avons de nouveau marqué notre accord.

Toni Di Bartolomeo (Liège) : j'ai encore une question à ce niveau-là. Pour ne pas revivre le scénario 'Arena' deux ans après, et faire marche arrière, quelles sont les garanties que l'on a de la part d'Alley Oop, concernant cette transformation ? Concernant toutes les fonctionnalités reprises dans le document, qu'avons-nous comme garantie que cette solution nous apportera ce que l'on en attend ?

Patrick Flament (conseil d'administration) : il faut savoir qu'aujourd'hui, Alley Oop travaille déjà avec deux provinces et qu'ils ont une certaine expertise de gestion de fédérations sportives. Il faut également savoir que cette société a signé un contrat avec la fédération francophone de football en salle. Au niveau financier, je ne connais pas encore les détails. L'intention est, à terme, de réduire fameusement le budget qui est prévu. Le dossier est actuellement à l'étude pour finaliser la chose.

Toni Di Bartolomeo (Liège) : j'ai encore une dernière question. Quelle est la taille de cette société et quelle est l'assurance que l'on peut avoir que cette société peut remplir les besoins d'une fédération ?

Patrick Flament (conseil d'administration) : les références qu'ils peuvent apporter est la preuve de leur collaboration avec d'autres fédérations sportives.

Toni Di Bartolomeo (Liège) : pour le moment, nous ne possédons pas ce à quoi nous pouvons prétendre en matière d'informations.

Jean-Pierre Delchef (président) : oui mais nous n'avons pas terminé l'examen du second document reçu. Donc nous disons que nous avons approuvé un avant-projet qui détermine l'orientation de notre structure informatique. Et nous reviendrons au mois de novembre, avec le projet, sachant qu'il s'étend sur un certain nombre d'années.

S'il n'y a plus de questions, nous passons au vote

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	3	2	3	3	16
Contre	0	5	6	0	0	11
Abs.	0	0	0	0	1	1
	Majorité simple >			Résultat	OUI	

Jean-Pierre Delchef (président) : nous actons le vote, sans le partager, vous le comprendrez. J'ajouterai que bien nous comprenions que toutes les décisions ne peuvent pas plaire à tout le monde, et que si vous considérez les décisions que nous avons dû prendre ne vous agrément pas, il faut dire pourquoi. Voter 'contre', je veux bien mais ce n'est pas comme ça qu'on avance. Parce que dans ce cas-là, on ne sait pas pourquoi vous votez contre. Ce qui signifie une perte de temps.

Pascal Henry (Namur) : j'ai voté pour le rapport du conseil d'administration. Mais je suis quand même un peu inquiet d'entendre les commentaires que vous faites à l'assemblée. Assemblée qui est, je suppose, suffisamment mûre et dont les membres savent ce qu'ils font quand ils votent 'pour', 'contre' ou qu'ils s'abstiennent. C'est un peu curieux, quand même, vous êtes en train de dire à l'assemblée qu'elle n'a pas bien voté.

Jean-Pierre Delchef (président) : je ne dis pas cela. Chacun parle comme il veut. Mais si je parle concrètement, je constate de plus en plus qu'il y a des points sur lesquels vous n'êtes pas d'accord, c'est normal. Mais c'est dommage qu'on n'ait pas le temps de passer en revue toutes les décisions prises, non pas dans notre intérêt mais dans l'intérêt de l'AWBB, et vous faites le delta entre les décisions prises et celles qui ne vous conviennent pas, je doute que la balance soit en notre défaveur. Si je dois traduire votre vote, il y a un nombre croissant de décisions qui ne vous agrément pas. Et si c'est cela, un, ayez la franchise de dire lesquelles et deux, à nous d'en tirer les conclusions.

Nous avons une approbation de justesse et à part les remarques sur l'informatique et auxquelles nous avons donné un début de réponse, il n'y a aucune remarque. Et ce n'est pas comme ça qu'on avance.

Pascal Henry (Namur) : j'entends bien, je suis d'accord, il n'y a pas eu d'autre question que sur l'informatique. Et cela indique un malaise. J'ai un peu peur que la façon dont vous réagissez ne présage pas d'amélioration par rapport aux futurs votes sur les rapports annuels. Mon avis est de voter positivement sur votre rapport parce que je fais confiance au conseil d'administration mais quand ce dernier me donne trois impératifs sur la manière dont je dois me situer, j'hésiterai la prochaine fois à voter favorablement.

Jean-Pierre Delchef (président) : premièrement, il n'y en a pas trois.

Pascal Henry (Namur) : si, il s'agit bien de trois impératifs. Les personnes constituant cette assemblée sont assez grandes et savent ce qu'elles doivent faire, pas besoin de leur dicter leur conduite

Jean-Pierre Delchef (président) : vous êtes grands et vous savez ce que vous devez faire. Et nous sommes grands et moi le premier, je saurai ce que je devrai faire aussi. Et c'est une conclusion sur la base de votre vote.

Fabrice Appels (Hainaut) : monsieur le président, je suis un peu étonné parce que vous avez une mémoire fantastique. La plupart des gens ici présents, au moins 80 %, sont là depuis longtemps. Et il me semble, les années précédentes, que les gens votaient 'abstention' pour pouvoir expliquer le pourquoi de leur vote. C'était le bon temps. Ils l'ont fait, avec, de temps en temps, un vote négatif en plus ou en moins. Et vous pouvez aller relire le PV du mois de juin 2017, où vous vous êtes montré agressif parce qu'on vous donnait une voix en plus pour votre rapport. Depuis lors, on n'ose même plus vous expliquer le pourquoi du comment. Si vous ne comprenez pas depuis 5-6 ans, que voulez vous que l'on fasse d'autre ? On vous le dit depuis des années. Vous savez ce qui ne va pas, vous le savez. Et chaque année on étudie, on met un vote en plus ou en moins et ce depuis les 5 dernières années. Comme vous le dites, il faut avoir le courage d'analyser et notre rôle, c'est de vous dire qu'il nous semble que ça va ou que ça ne va pas.

Jean-Pierre Delchef (président) : ça reste toujours aussi flou et vous suggérez un certain nombre d'arguments et s'ils ne sont pas entendus, répétez-les, mais alors écoutez nos réponses parce que vous ne les écoutez pas. Et c'est aussi ça le problème.

J'ai entendu deux questions précises sur l'informatique, c'est tout. Alors venir sous-entendre qu'il y a des décisions qui ne sont pas agréées, je souhaiterais les entendre. Je souhaiterais pouvoir répondre. Parce qu'il est facile, à raison de trois assemblées générales par an, de dire que je ne suis pas d'accord sur telle ou telle chose.

Le travail du conseil d'administration est un travail de jour et de nuit, où il faut prendre des décisions. Et de ce côté-là, on a souvent raison, mais on peut parfois avoir tort. Si on a tort, qu'on en discute, que l'on puisse savoir quelles mauvaises décisions on a prises. Mais qu'on en discute.

Et ne venez pas me parler des dérogations, nous allons en parler tout de suite. Regardez l'évolution, regardez ce qu'on prend comme décisions. Et si elles ne sont pas conformes aux statuts, elles sont motivées par un

examen préalable complet du conseil d'administration, et elles sont motivées par un intérêt que nous jugeons supérieur. Si vous n'êtes pas d'accord avec cet intérêt supérieur, il faut le dire et dans quel cas. Ici mon gros problème est que j'ai des réponses à vous donner mais je n'ai pas les questions.

Fabrice Appels (Hainaut) : monsieur le président, vous parlez à la première personne. Or, c'est le rapport du conseil d'administration, c'est le rapport de la majorité des personnes qui votent. Vous endossez parce que vous êtes un bon capitaine mais il ne faut pas croire que l'ensemble des parlementaires qui ont voté négativement ici vous visent, monsieur le président. Vous êtes un des membres du conseil d'administration, c'est de vous tous qu'il s'agit.

Jean-Pierre Delchef (président) : j'en conviens bien. D'autant plus que sur les PV, il est noté que chaque décision est prise à l'unanimité ou à la majorité. C'est le conseil d'administration qui prend ses responsabilités. Et ce que je vous ai dit, ce n'est pas en mon nom personnel. Les questions que l'on se pose, ce sont celles du conseil d'administration. Et s'il faut revoir les modalités de travail, pourquoi pas ? mais il faudrait que vous puissiez nous entendre. Quand nous allons à une réunion des parlementaires, nous membres du conseil d'administration et que l'on entend que vous n'êtes pas d'accord mais que vous n'écoutez pas ce que l'on veut vous dire, il y a aussi un problème.

Fabrice Appels (Hainaut) : certainement. Mais ce sont les attitudes du conseil d'administration qui ont évolué. Parce que si l'on reprend l'historique de l'AWBB, il y a eu des phases de votes unanimes. Maintenant on voit que ce sont des majorités. On voit qu'il y a un peu plus de discussions mais nous ne sommes peut-être pas d'accord avec ces majorités-là. Et nous vous l'exprimons.

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons deux avantages. Je suis content, nous ne sommes pas toujours d'accord et c'est cela qui va créer la réflexion. Premier avantage c'est que quand on indique 'majorité' dans un PV, ça peut être 10-1 ou 9-2. Mais 10-1 ou 9-2, ce n'est pas dérangeant, loin de là. Cela permet à chacun de manifester son ressenti sur une décision à prendre.

Deuxième avantage, on discute, on travaille longtemps et ensuite on se retrouve dans un contexte un peu plus convivial et lorsqu'on rentre chez soi, on a le soulagement d'avoir travaillé, d'avoir été entendu, à défaut d'être compris.

Je terminerais ce point-là sur un appel à une plus grande franchise dans les rapports entre le conseil d'administration et l'assemblée générale. Je le répète, on est une des rares fédérations à avoir plus d'une occasion par an afin de discuter (trois AG et les réunions de commission législative).

Il n'y a pas de secrets sur la manière d'aboutir et il n'y a pas de secrets sur la manière de communiquer. Pouvons-nous clore ce point-là ?

Plus d'interventions

3. Rapports annuels des différents départements régionaux et approbation

3.1. Rapport annuel du secrétaire-général 2017-2018

Pas de questions. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

3.2. Rapport annuel du trésorier général 2017-2018

Pas de questions. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

3.3. Rapport annuel du département championnat 2017-2018

Pas de questions. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	5	8	3	4	25
<i>Contre</i>	0	3	0	0	0	3
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

3.4. Rapport annuel du département Coupes 2017-2018

Pas de questions. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

3.5. Rapport annuel du département Arbitrage 2017-2018

Alain Vincent (Liège) : avec les membres du groupement parlementaire de Liège, nous avons quelques questions concernant ce rapport :

Pourquoi n'y a-t-il pas de membre actif au département arbitrage ? Quand on voit les noms des visionneurs et des formateurs, il n'y a pas de membre actif

Absence totale d'arbitres nationaux, alors qu'ils travaillent pour la CFA. Pourquoi ?

On se pose également des questions sur le fait que plusieurs membres auraient arrêté

Des réunions ont été fixées et modifiées au dernier moment, des PV publiés tardivement. Des décisions non prises

Une seule personne qui fait un tiers des visionnements et formation. Cette personne fait quasi tout. Sur un total de 296 rapports, il y en a 105 de sa part. Et en même temps, il fait les classements.

Ce qui nous interpelle également, c'est de voir qu'un arbitre suspendu suite à un dossier judiciaire se retrouve le premier classé.

Certains points ont été évoqués et puis on ne nous plus consulté, pourquoi ?

Jean-Pierre Delchef (président) : beaucoup de questions qui appellent beaucoup de réponses. Alain répondra sur plan technique et je reviendrai sur la question qui m'a été posée directement

Alain Geurten (conseil d'administration) : au niveau des visionnements, il y a plusieurs provinces qui ont refusé de travailler avec le département. Déjà cela nous a fort embêté. Michel Regnier a malheureusement été malade et n'a pas pu visionner.

Au niveau d'Yves Joris, j'avais pris contact avec le président des parlementaires de Liège qui m'avait dit que la délégation avait un consensus sur la désignation d'Yves, qui rejoignait le département. On avait un accord et quand j'ai la parole d'un président de groupement parlementaire, je considère que c'est acquis. Mr Rigotti est arrivé très tard donc il a assisté aux réunions.

On n'a jamais changé de date de réunion et on fixe toujours la date de réunion du département, lors de la réunion précédente. Les PV ont toujours été rapidement publiés sur le site, avec un délai maximum de 10 jours donc je ne comprends pas bien votre remarque à ce sujet-là. C'est vrai qu'Yves a fait énormément de visionnements parce qu'il n'y avait quasi personne d'autre à Liège, contrairement aux autres années. Désolé mais je travaille avec les gens qui le peuvent, c'est du bénévolat. Je ne sais pas créer des visionneurs. Tu parles des nationaux qui vont visionner, je veux bien mais effectuer un ou deux visionnements, ce n'est pas suffisant. Ce sont des gens très peu disponibles pour visionner, étant déjà pris tous les weekends et on peut comprendre qu'ils n'aient pas envie de visionner en plus. Je ne prétends pas que tout va bien mais on fait ce que l'on peut.

Philippe Aigret (Namur) : j'avais fait quelques statistiques parce que je savais qu'on allait être interpellés là-dessus. C'est vrai qu'Yves Joris a fait beaucoup de rapports, parce qu'il est disponible, parce qu'il est compétent. Et quand je compare, il arrive au même classement, à peu de choses près, qu'un autre évaluateur. Je ne vois donc pas où est le problème. Quand on doit passer des réunions à se justifier parce qu'on nous impose un membre qui ne fait rien d'autre que dénigrer et critiquer notre travail, c'est extrêmement désagréable.

Dernière chose, il faut regarder les classements dans leur entièreté. Parce qu'il y a aussi un arbitre liégeois bien classé, qui a posé pas mal de problèmes. Donc, si on doit commencer à écarter quelqu'un juste parce que son caractère ne nous plaît pas, on ne sort plus.

Plus de question. Votes

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	3	7	0	3	4	17
<i>Contre</i>	0	1	8	0	0	9
<i>Abs.</i>	2	0	0	0	0	2
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

3.6. Rapport annuel du département Détection & Sélection jeunes 2017-2018

Pas de question. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

3.7. Rapport annuel du département mini-basket 2017-2018

Fabrice Appels (Hainaut) : je n'ai pas de question, c'est plutôt un souhait : que les interventions continuent.

Plus d'intervention. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

3.8. Rapport annuel du département 3x3 2017-2018

Gérard Trausch (Namur) : ce n'est pas une question mais plutôt un commentaire. Je suis étonné de lire, au point 4, la phrase suivante « il est quasi impossible d'organiser des réunions entre le 1^{er} juin et le 15 août parce que les membres sont full ». Mais ne peut-on pas organiser une réunion de préparation avant et une de débriefing après ?

Jean-Pierre Vanhaelen (conseil d'administration) : c'est vrai qu'il n'y a pas eu de réunion entre le 30 juin 2017 et le 1^{er} mai 2018 mais nonobstant cela, je prends l'initiative de d'annoncer qu'il y en aura la saison d'après. Donc j'ai anticipé la question et j'ai donné la réponse.

Plus de question. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

3.9. Rapport annuel du département Relations CP-CDA 2017-2018

Pas de question. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

3.10. Rapport annuel du département Corpo-Handi 2017-2018

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : monsieur le président, je suis heureux que le championnat d'Europe d'handi se joue à l'heure actuelle ici. Mais je pose quand même des questions parce que dans le rapport, on voit qu'il y a 5 équipes qui sont prêtes à jouer le championnat. Un championnat, je peux le concevoir vu qu'il en existe un du côté néerlandophone. Et la seule équipe wallonne qui existe a dû s'exiler il y a quelques

années de cela, en Allemagne. Mais ma question concerne plus précisément l'aspect financier. Avec quel budget vont-ils jouer ? la deuxième question concerne l'aspect compétition. Est-ce uniquement un championnat francophone ou sera-ce un championnat national ? est ce que ces équipes vont payer des licences collectives ? est ce qu'il y aura des indemnités ? est ce qu'il y aura des frais ? Qui s'occupe de l'arbitrage ? Dernière question : vous nous aviez présenté cela lors de l'AP de Liège il y a trois ans et vous nous aviez dit que c'était une ligue à part. Alors « intégrer dans l'AWBB », ca veut dire quoi ? Ils sont considérés, ils vont compter comme équipes, ils vont avoir des jeunes, ils vont former des **catégories**, j'aimerais bien avoir différentes explications.

Jean-Pierre Delchef (président) : nous vous rappelons que c'est un rapport d'activités et que l'avenir est encore en cours de discussions et que ce qui a été dit il y a trois ans a quelque peu évolué. Pourquoi ? on ne comprend toujours pas la manière de travailler du basket en chaise. Il n'y a pas de structure nationale. Il y a une structure flamande, il n'y a pas de structure nationale du côté francophone. On avait une équipe en championnat, celle de Natoye, acceptée en Flandre parce qu'on a un peu poussé. Natoye a décidé d'arrêter ses activités dans cette compétition nationale. Ce que Lucien a repris dans son rapport, ce sont des projets pour relancer dans un premier temps, une compétition régionale. Nous avons pour le moment 5 clubs.

Vous n'êtes pas sans savoir que le championnat d'Europe se déroule en ce moment avec la collaboration de la Ligue Handisports Francophone, qui elle supervise l'ensemble des sports disputés par les moins valides, qu'ils soient collectifs ou individuels. Et toujours dans le cadre de nos réunions informelles, on s'entend pour se revoir la première semaine de juillet.

L'idée n'est pas de faire championnat direct mais de la promotion. Et de permettre à ces nouveaux clubs de se rencontrer une fois par mois dans chacune des provinces et d'arriver à une journée finale au niveau AWBB. Indépendamment de savoir s'il y a une licence à payer, on va davantage considérer que c'est de la promotion sans qu'il y ait obligation de respecter nos statuts au niveau des droits d'inscription, etc. On est dans une phase transitoire et on reviendra vers vous l'année prochaine avec du concret. On a, une nouvelle fois, travaillé à l'envers. On a commencé par soutenir l'équipe nationale, championne d'Europe l'année, pour repenser la compétition régionale.

C'est la même situation en 3X3. Notre équipe U18 est championne du monde alors que la compétition ne sera lancée que demain.

La volonté, c'est que notre fédération puisse recueillir l'ensemble des pratiquants du basketball, quel que soit leur genre, leur âge, leur souci de santé, leur volonté de faire de la compétition ou du loisir.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le décret de 2016 qui organise le sport en communauté française a été modifié au mois de mars 2018 et qui permet aux sportifs moins valides d'avoir une double affiliation : une à la LHF et une à la fédération sportive de leur choix. Et cela doit être suivi d'effet car le Ministre est attentif à cela.

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : lors de la dernière réunion de la commission législative, j'avais déjà soulevé le point suivant : dans le rapport d'activité, en ce qui concerne le championnat corpo à Liège, qui reprend les activités de la saison écoulée, il y a une phrase qui ne me convient pas. On parle de la compétition qui se déroulera en 17-18 comptera 10 équipes. Or il faut lire que la saison 17-18 s'est terminée avec 10 équipes.

Lucien Lopez (secrétaire général) : c'est une erreur, désolé

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : il y a une autre phrase qui ne me convient pas. La convention du 02.05.2011 avec les responsables est toujours d'actualité. L'année dernière, nous avons suggéré une modification, vous m'avez promis au mois de juin 2017 que cela serait examiné et que cela serait signé. Ce n'est toujours pas le cas.

Lucien Lopez (secrétaire général) : on vous avait demandé de me proposer un projet, qui m'est arrivé récemment.

Plus de question. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>			Résultat			OUI

3.11. Rapport annuel du département sport de haut niveau & CFWB 2017-2018

Pas de question. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>			Résultat			OUI

3.12. Rapport annuel du département promotion & événements 2017-2018

Fabrice Appels (Hainaut) : je n'ai pas de question. Je vais citer un membre de Bruxelles Brabant Wallon, qui se plaint un petit peu de ne pas avoir plus de voix pour concrétiser sa satisfaction.

Plus d'intervention. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>			Résultat			OUI

3.13. Rapport annuel du département égalité des chances 2017-2018

Michel Halin (Liège) : ce ne sont pas vraiment des questions mais je trouve que le département égalité des chances est très discret, peut être trop discret. Rien n'a été fait, aucune réunion lors de la saison qui vient de s'écouler. Or il s'agit quand même de sujet sensible, auquel on risque d'être confronté. J'aurais voulu un peu plus de travail, un peu plus de réflexion par rapport à cela.

Isabelle Delrue (conseil d'administration) : ça va venir, je participe moi-même aux premières réunions. Je ne vais pas vous parler d'un sujet que je ne maîtrise pas encore correctement. J'apprends aussi.

Michel Halin (Liège) : on peut peut-être apprendre ensemble, faire participer les provinces ?

Isabelle Delrue (conseil d'administration) : c'est prévu la saison prochaine

Jean-Pierre Delchef (président) : pour compléter la réponse d'Isabelle, le 7 septembre aura lieu la journée du fair-play. Si vous êtes libre pendant les vacances, il y a moyen d'échanger les idées.

Plus d'intervention. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	6	8	3	2	26
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	2	0	0	0	2
Majorité simple >				Résultat	OUI	

Jean-Pierre Delchef (président) : des justifications sur les abstentions ?

Fabrice Appels (Hainaut) : je ne vais pas réexpliquer ce que j'ai déjà expliqué il y a des années. Je ne vais pas voter pour quelque chose qui n'existe pas.

Jean-Pierre Delchef (président) : Isabelle a été mandatée par le conseil d'administration pour représenter l'AWBB. Toutes les fédérations se doivent d'être présentes aux travaux de l'ADEPS. Isabelle a également été désignée comme personne de contact en première ligne pour les problèmes de harcèlement, c'est également obligatoire.

3.14. Rapport annuel du département communication et media 2017-2018

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : Monsieur le président, l'année dernière au mois de juin, je suis déjà intervenu par rapport au manque de communication avec la presse. Surtout la presse écrite. Je ne sais pas ce qu'il faut faire ni comment il faut faire mais il faudrait ne fut ce que les résultats soient publiés dans les différents journaux.

Jean-Pierre Delchef (président) : on a pris contact avec la presse. 'Le Soir' m'a répondu être limité dans l'espace basket. J'ai eu un contact avec l'agence Belga. Auparavant, on transmettait les infos et les journaux prenaient les infos qui les intéressaient. L'agence Belga a changé sa manière de travailler. Désormais, il faut payer pour demander la mise à disposition, durant une durée limitée, d'une information que l'on souhaite voir diffusée.

Si vous voyez la couverture que l'on a eue pour ce championnat d'Europe, que ce soit dans le groupe Sudpresse, l'Avenir, la DH, ça résulte non pas d'un envoi aux rédactions sportives mais de contacts personnalisés avec les journalistes. Et c'est comme cela qu'on va travailler dans un premier temps. N'oublions pas, à notre corps défendant, que nous ne sommes qu'une fédération régionale. Et là, ça pose problème.

Et si on souhaite contacter la majorité de nos membres, jeunes pour la plupart, le moyen plus performant sont les réseaux sociaux. Ce n'est peut-être pas de notre génération mais on ne va pas changer le cours des choses. Les gens ne lisent plus le journal et on est en train de réfléchir à une nouvelle manière d'assurer la publicité de nos activités. On réfléchit également, avec le personnel, à diffuser les infos non pas seulement vers les clubs mais aussi vers les membres des clubs. A terme, c'est ce qu'on est en train de développer avec Alley Oop.

Lucien Lopez (secrétaire général) : il faut également savoir que les matches du championnat d'Europe sont retransmis en direct sur YouTube, le site internet du championnat et sur Facebook. Et quand les belges ont joué, on avait plus de 3000 followers. Et quand les autres jouent, ça tourne entre 150 et 300 followers.

Jean-Pierre Delchef (président) : de mémoire, la mise à disposition d'une info pour 15 jours chez Belga, coûte 350 euros. Le budget du département communication est de 1000 euros...

La Belgique championne d'Europe U18 en Hongrie, j'ai envoyé l'info à Belga, qui m'a répondu en décembre expliquant qu'ils ne l'avaient pas traité, au vu des nouvelles procédures.

Plus d'intervention. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	7	8	3	4	27
Contre	0	1	0	0	0	1
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité simple >				Résultat	OUI	

3.15. Rapport annuel du département juridique 2017-2018

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je me fais le porte-parole de Richard Brouckmans, qui dit ceci : le dossier BMC a pu être finalisé mais pas sans conséquences au niveau financier. Alors que l'on nous avait toujours affirmé que l'AWBB ne serait pas inquiétée.

Jean-Pierre Delchef (président) : il y a un an, c'était vrai. Mais je tiens à rappeler que l'AWBB a pris ses responsabilités afin de soulager de manière définitive toutes les personnes, anciens dirigeants bénévoles, qui avaient été inquiétés par la partie adverse. Si on arrive à une solution, la solution doit s'appréhender sur toutes les coutures, y compris financières. Nous rappelons que l'AWBB est nullement responsable et que nous avons pris un certain nombre de responsabilités qui ont été implémentées dans le budget 2018, c'est pour clôturer une fois pour toutes le dossier qui aura pollué le basket ball belge pendant près de 20 ans.

Plus de question. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	2	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité simple >				Résultat	OUI	

3.16. Rapport annuel des activités Prombas 2017-2018

Philippe Aigret (Namur) : je vais réagir comme l'année passée : j'espérais que ça s'améliorerait mais ça se détériore encore plus. Je vais parler du NDR, je voudrais qu'on défende un peu les arbitres francophones. Cela fait maintenant deux fois qu'un arbitre francophone est sensé monter mais chaque fois, on fait passer un néerlandophone devant. Quand je discute avec Johnny Jacobs, il reconnaît la qualité des arbitres francophones.

Quand je vois que le nouveau responsable de l'arbitrage régional de la BVL s'invite et est présent aux réunions, je me demande ce qu'il vient y faire. D'autant plus qu'on le connaît et qu'on sait qu'il n'est pas du tout favorable à une unité nationale.

Je me demande encore si les arbitres wallons ont encore une place au NDR ?

Patrick Flament (conseil d'administration) : il n'y a rien de politique dans les décisions du NDR. Les décisions prises le sont dans l'intérêt du basket national.

Philippe Aigret (Namur) : si. Et ça se voit encore plus quand on envoie cinq stagiaires en division 1

Patrick Flament (conseil d'administration) : je crois que tu mélanges. Sans preuves, c'est très dangereux de parler de la sorte. On peut avoir des doutes mais quand on fait des accusations, il faut quand même avoir des preuves. Je ne suis pas d'accord quand tu dis que ce sont toujours les francophones qui sont « vus ». Le jour où on fera du copinage, j'arrêterai. Ceux qui montent, ce sont les meilleurs. Il est faux de dire qu'il n'y a jamais d'arbitres francophones qui montent. La majorité des montants de TDM 2 vers TDM 1 sont des francophones.

Nous n'avons rien à voir avec la division 1, c'est la division 1 qui propose des contrats. S'ils décident qu'un arbitre n'a plus sa place en division 1, ils mettent le processus en place et c'est ce qui s'est passé.

On a proposé à la ligue de prendre des stagiaires jusqu'à la fin de l'année. Nous avons également fait monter des arbitres de TDM 2 en TDM 1 et la motivation chez ces arbitres est extraordinaires parce qu'ils sont récompensés de leur travail.

Ce dont on ne parle pas assez, et je le trouve dommage, c'est que nous avons des membres féminins. La FIBA essaie de pousser de plus en plus l'arbitrage féminin et deux de nos arbitres féminins (1 FR et 1 NL) sont invitées à un stage en Slovénie. C'est une progression énorme. On accuse un gros retard de ce côté-là. Ce que je ne comprends pas, c'est que nous avons un arbitre féminin de qualité, et qui reste cantonnée au niveau provincial alors qu'elle pourrait monter.

Philippe Aigret (Namur) : je ne suis pas convaincu et je confirme que nos arbitres sont discriminés.

Patrick Flament (conseil d'administration) : fais attention, c'est la deuxième fois que tu tiens ce genre de propos, ça devient dangereux.

Jean-Pierre Delchef (président) : je me permets d'intervenir. Des questions sont posées et des réponses sont données mais dans la plus grande cordialité.

Michel Regnier (Namur) : la seule qualité que l'on ait reconnue à cette arbitre féminin est d'être une dame. Le problème, c'est qu'on a imposé un système, durant la saison, sans tenir compte de nos critères de fonctionnement. Nous avons été consultés, nous étions d'accord sur certaines choses. Mais il faut être clair, ça fait dix ans que je parle de l'arbitrage féminin mais je n'ai pas beaucoup été écouté sur ce sujet-là. Ce que l'on reproche, c'est surtout que vous n'avez pas tenu compte de nos remarques.

Patrick Flament (conseil d'administration) : il faut quand même bien se rendre compte d'une chose. C'est la première fois qu'il y a autant d'arbitres de TDM 1 qui montent en première division nationale. Ça ne s'était jamais produit auparavant. Et quand on prétend que le département ne travaille pas bien, désolé mais pour moi ce n'est pas la vérité. Et je crois aussi que de temps en temps, il faut savoir balayer devant sa porte avant de critiquer chez les autres.

Philippe Aigret (Namur) : en attendant, il n'y a toujours pas de réponse à un mail envoyé au mois de janvier, concernant la démission d'un arbitre. Comme par hasard, lors de ses évaluations, il a 20% en moins de la part de deux néerlandophones. Il faut appeler un chat un chat.

Patrick Flament (conseil d'administration) : j'ai personnellement pris contact avec certaines personnes, qui ont reconnu des manquements. Maintenant, pour la troisième fois, ne venez pas parler de manipulation, je trouve cela inadmissible à ce niveau ci.

Philippe Aigret (Namur) : les cotations, elles existent ou pas ?

Patrick Flament (conseil d'administration) : tout le monde n'est pas obligé de donner 10 à chaque cotation. C'est le meilleur à la meilleure place, c'est tout.

Jean-Pierre Delchef (président) : je propose que cette discussion technique soit reprise dans les meilleurs délais au niveau du département arbitrage AWBB, en présence des représentants de l'arbitrage national et qu'on puisse en débattre.

Plus de questions. Nous passons aux votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	4	3	4	23
<i>Contre</i>	0	0	4	0	0	4
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	1
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

Pas de justification pour l'abstention

4. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef (président) : avis favorables pour les cinq nominations après cinq ans aux conseils judiciaires et un avis défavorable, afin de démettre Mr Xhaard de ses fonctions, vu les absences répétées et non excusées.

Gérard Trausch (Namur) : nous souhaiterions faire un amendement

André Hancotte (procureur régional) : il faut ajouter Mr Perini Grégory, nouveau candidat

Jean-Pierre Delchef (président) : aucun problème. S'il faut compléter le document, on le fera

Pas d'intervention sur les renominations. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	2	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : nous ajoutons donc les noms des nouveaux membres : Mme Nelly Kimplaire au Conseil d'appel et Mr Grégory Perini au conseil régional judiciaire, pour un stage d'un an

Pas de question sur les nouvelles nominations. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI

5. Interpellations et motions de confiance

Néant

6. Interprétation de la commission législative

6.1. Interprétation de la commission législative du 15 mai 2018

Christian Grandry (Liège) : je souhaiterais simplement dire que si ce texte est voté, il y aura beaucoup de clubs qui seront embêtés parce qu'ils avaient créé des équipes par rapport au PC89.

Fabrice Appels (Hainaut) : ça a été fait en urgence. C'est une interprétation des règles que nous avons votées en son temps. On ne fait que souligner la réalité et empêcher les éventuels soucis.

Jean-Pierre Vanhaelen (conseil d'administration) : Vous avez voté la réforme du championnat régional, qui a des implications sur le championnat provincial. Interpréter quelque chose qui n'est pas encore d'application, c'est un peu difficile. C'est au moment du vote qu'il fallait réagir et ne pas laisser les clubs élaborer des constructions d'équipes pour ensuite revenir en arrière.

Fabrice Appels (Hainaut) : tout d'abord, je voudrais savoir en quelle qualité vous parlez ? Secrétaire de club ou membre du conseil d'administration ?

Jean-Pierre Vanhaelen (conseil d'administration) : est-il interdit d'avoir deux casquettes ? Avoir deux casquettes me permet de voir les choses des deux côtés et d'avoir une information que vous n'avez peut-être pas.

Fabrice Appels (Hainaut) : pour rappel, le règlement est une dérogation au PC89 et le PC89 est toujours d'application, pour 97 % des équipes de jeunes. On ne révolutionne pas tout pour 3 % et on ne met pas toutes les provinces en difficulté. Si maintenant, chaque dérogation doit tout révolutionner, on n'en sort plus.

Nous ne sommes pas là pour détruire, nous sommes là pour construire et avoir une équité. Nous avons transmis cette interprétation, bien avant la fin de la période de mutations. Toutes les provinces ont été averties au travers de la commission législative. Nous avons émis un avis éclairé et nous ne pouvons le faire que sur des textes, textes que vous avez devant les yeux. On ne vient pas au mois de juin avec cela, c'est quelque chose qui a été discuté au mois de mai, suite à des discussions pendant les mutations.

Et je me souviens aussi qu'au mois de mars, il a été bien dit qu'il y aurait des modifications à apporter au règlement. Nous ne pouvons pas attendre, il y a des gens qui nous posent des questions et les questions évoluent. Nous refixons le cadre pour éviter des soucis l'année prochaine.

Jean-Pierre Vanhaelen (conseil d'administration) : je vous rappelle que vous avez une interprétation prise le 23 mai mais cette interprétation n'est pas encore valable aujourd'hui.

Jean-Pierre Delchef (président) : une interprétation est valable pour l'avenir, c'est clair. Maintenant, il faut voir quelle est la finalité et les conséquences que l'on doit en retirer pour la prochaine compétition. Nous n'allons pas revenir sur la genèse de ce règlement relatif à la compétition des jeunes. L'idée était de voter le règlement en novembre 2017, et d'avoir le temps de discuter et analyser les problèmes. Le règlement fut finalement voté en mars et c'est l'une des premières questions mise sur la table. Nous avons entendu la position du président de la commission législative. Est-ce que les autres membres de la commission législative souhaitent se manifester ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : monsieur le président, je partage le texte de l'interprétation.

Fabrice Appels (Hainaut) : je me permets une conclusion très courte, si on respectait simplement les règles, nous aurions moins de soucis.

Plus d'interventions. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	5	8	6	3	4	26	
Contre	0	0	2	0	0	2	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

7. Mise à jour des Statuts de l'ASBL et du ROI, par urgence

LUXEMBOURG - PA49 : LA COMMISSION LEGISLATIVE

1. La Commission Législative est composée d'un Parlementaire par province, elle peut, pour l'aider dans ses décisions, faire appel à des juristes et /ou experts, nommés par le CDA, qui auront une voix uniquement consultative.
2. Le Président de la CL, un vice- président et le secrétaire sont élus lors de la première séance après la dernière AG de la saison.
3. Réunions : la Commission Législative siège sur invitation de son Président.
4. Tâches et compétences :
 - a) Préparation des modifications au ROI et des conventions.
 - b) Avis et interprétations du ROI.
 - c) Préparation des AG.
 - d) Relations CDA - Parlementaires.
 - e) Relations entre les groupes provinciaux de Parlementaires.
5. La CL peut inviter les membres du CDA, des Départements, Comités ou Conseils, qui auront une voix consultative. Les frais de déplacement des personnes invitées seront acquittés par leur propre Comité, Conseil ou Département.
6. Les frais de la CL sont acquittés par le biais de la Trésorerie de l'AWBB

7. La Commission Législative peut accorder une dérogation concernant le nombre maximum de Parlementaires d'une province, cette décision devra être confirmée par l'Assemblée Provinciale suivante de la province concernée

Jean-Pierre Delchef (président) : Urgence présentée par Luxembourg. Compétences de la commission législative pour déroger au nombre de parlementaires. La proposition initiale concernait le PA32 mais après discussion, on a décidé de l'intégrer au PA49. En pratique, on ne change rien.

Fabrice Appels (Hainaut) : je vais vous expliquer brièvement pour le PA49 au lieu du PA32. C'est tout simplement parce que si cette modification statutaire passe, on peut voter le PA32 sans souci. Mais si celui ne passe pas, il faut faire attention au PA32.

Pas de question. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	0	3	4	20
Contre	0	0	8	0	0	8
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	4	3	4	24
Contre	0	0	4	0	0	4
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

CDA - PA 32 : REPRESENTATION DES CLUBS

A. GENERALITES

Seuls sont concernés pour le calcul des diviseurs, les championnats organisés par PROMBAS, l'AWBB ou par un CP et qui relèvent de leur compétence

Seules sont concernées les compétitions qui relèvent de la compétence de l'AWBB, que ce soit au niveau national, régional ou provincial (les compétitions de clubs adhérents, que ceux-ci possèdent ou non un numéro de matricule, ne

peuvent être prises en considération). ~~Ne sont prises en compte que les équipes concernées par le fonds des jeunes ou la licence collective, qui ont été inscrites valablement avant le 31/10, et qui ont terminé le championnat conformément aux dispositions de l'article PF.18 § 3.1. Les équipes U10 et moins sont exclues du calcul des diviseurs.~~

Le CDA proposera la répartition par province des Parlementaires à dernière AG de la saison.

Cette répartition s'appliquera dès l'AG suivante.

~~Les Départements Compétition de PROMBAS, AWBB et les Comités Provinciaux~~ différents organes gérant les **compétitions nationales, régionales et provinciales** ont l'obligation de faire parvenir au SG, avant le 30 avril de la saison en cours, les tableaux des équipes ayant terminé les championnats.

B. NOMBRE DE PARLEMENTAIRES AYANT DROIT DE VOTE A L'AG

Les clubs sont représentés en AG par 30 Parlementaires.

Le nombre de représentants en AG d'une province sera égal à la partie entière de la fraction $(30 \cdot X)/Y$, ou X est le nombre d'équipes effectives de la province ayant terminé un championnat complet, à l'exception des équipes des catégories d'âge U6-U7-U8-U9, U10, U14 mixtes et hors classement (spéciales et réserves), suivant les normes reprises au point A, et Y le nombre total d'équipes **qui ont été inscrites valablement avant le 31/10** et ayant terminé un championnat complet à l'exception des équipes des catégories d'âge U6-U7-U8-U9, U10, U14 mixtes et hors classement (spéciales et réserves). Les sièges non conférés d'office seront attribués en tenant compte des parties décimales les plus favorables pour arriver à un total de 30 représentants.

Toutes les provinces ont le droit d'avoir au moins un représentant en AG. S'il s'avère d'après les calculs qu'une province n'a pas de représentant, celle-ci bénéficiera de droit d'une partie décimale favorable lors de l'attribution des sièges non conférés d'office.

Chaque membre peut avoir une procuration pour un autre membre de sa province. Le nombre de procurations devra être inférieur ou égal au tiers du nombre de représentants de la province.

C. NOMBRE DE PARLEMENTAIRES PAR PROVINCE

Chaque province a le droit d'élire un nombre minimum de 6 Parlementaires, majoré d'un Parlementaire supplémentaire par tranche de 50 équipes, à partir de 240, ayant terminé le championnat suivant les normes reprises au point A, et limité à un nombre total maximum de 18 Parlementaires.

~~La Commission Législative peut accorder une dérogation concernant le nombre maximum de Parlementaires d'une province, cette décision devra être confirmée par l'Assemblée Provinciale suivante de la province concernée.~~

Motivation

Eviter les appellations susceptibles d'être modifiées.

Le point A est relatif aux généralités ; le point B détermine le mode de calcul.

Eviter les appellations susceptibles d'être modifiées.

Voir point A

Bien que les frais de fonctionnement des parlementaires soient exclusivement à charge des clubs de la province concernée, cette disposition n'est plus d'actualité et n'a plus de justification plausible. Par ailleurs, l'article PA49 ne reprend pas précisément cette compétence.

Jean-Pierre Delchef (président) : trois modifications.

Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >						Résultat OUI

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : Est-ce que les clubs de la PBL et els U21 sont-ils pris en considération ?

Jean-Pierre Delchef (président) : les clubs de nationales comptent et les U21 nationaux aussi

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

NAM – PC 16 : FORMALITES ADMINISTRATIVES AVANT LA RENCONTRE

Par licence, on entend le document officiel avec date de la saison en cours et délivré par le Secrétariat Général de l'AWBB soit à ce jour :

- la carte originale avec ou sans photo ou sa copie délivrée et certifiée par le SG de l'AWBB ;
- l'accusé de réception de l'affiliation électronique
- le volet "mutation" estampillé AWBB (voir désaffiliation administrative)

Par document officiel d'identité, on entend soit :

- le passeport
- la carte d'identité ou kid ID (carte identité électronique des moins de 12 ans)
- le permis de conduire

Par rencontre officielle, on entend une rencontre de coupe (régionale ou provinciale) ou une rencontre donnant lieu à la montée ou la descente **ou une rencontre d'une équipe hors classement**.

Pour les rencontres des jeunes, on considère les rencontres de la compétition régulière et de coupes.

.../...

Motivation

Une rencontre avec une équipe hors classement est une rencontre officielle où l'original du certificat médical (PA102) doit aussi être présenté pour exister (voir PC16) ; il n'y a aucune raison de dispenser un joueur aligné dans une équipe hors classement, de présenter l'original d'un certificat médical.

Jean-Pierre Delchef (président) : préciser que les formalités administratives sont également obligatoires pour les rencontres spéciales et hors classement.

Fabrice Appels (Hainaut) : vous n'avez pas ce texte là puisqu'il a été modifié par Namur avec le soutien de Liège donc vous ne l'avez pas écrit.

Votes sur l'urgence :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

BBW – PC 26 : CHOIX - LIGNE DE CONDUITE

A l'exception des rencontres pour lesquelles les marqueurs, chronomètres et, éventuellement, les chronomètres des 24" sont convoqués par le Département ou le Comité compétent, Les officiels à la table de marque sont des membres ~~de clubs~~ de l'AWBB ou d'organisations auxquelles l'AWBB reconnaît cette compétence. Le membre désigné par le club visiteur remplira la fonction de marqueur. Le changement de fonction est permis avant le début de la rencontre, moyennant l'accord écrit des officiels de table concernés, avec signatures au verso de la feuille de match.

Motivation

Le libellé actuel sous-entend que les officiels de table sont des membres des deux clubs concernés par les matches, donc en contradiction avec le PC3

Pas de questions. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			OUI

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			OUI

NAM - PC 48 : FEUILLE DE MARQUE

Sous peine d'amende, prévue au TTA, la feuille de marque doit être transmise par courriel en format pdf (recto et verso de la feuille si nécessaire) à l'adresse concernée, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la fin de la rencontre ;

Elle doit pouvoir être transmise, par courrier postal, en réponse à toute demande du Département ou CP concerné.

- 1) par les soins du club visité si la rencontre a eu lieu ou si le club visiteur est absent ;
- 2) par les soins de l'organisateur, si la rencontre se joue sur terrain neutre ;
- 3) par les soins du club visiteur, si le club visité est absent.

Si la feuille de marque manque, une feuille provisoire doit être dressée par les intéressés ; elle portera les signatures des coaches et de l'arbitre. Toute feuille de marque incomplète ou erronée est sanctionnée d'une amende prévue au TTA.

Si le nom d'une personne manque sur la feuille de marque, le PC 76.5 est d'application.

Si la feuille de marque ne parvient pas au CP ou Département compétent dans un délai de 48 heures, après envoi d'un rappel, le forfait et l'amende (PC.73) seront appliqués.

Motivation

Le fait de ne pas inscrire le nom d'une personne sur la feuille de marque ne la rend pas incomplète.

Jean-Pierre Delchef (président) : absence de nom sur la feuille de marque = forfait

Pas de questions. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

BBW - PM 12 : INDEMNITES DE FORMATION

Retiré

CDA - PF 10 : DROIT D'INSCRIPTION EN COMPETITION

Tout club doit payer un droit d'inscription par équipe s'inscrivant en compétition excepté les **compétitions équipes jeunes et les équipes hors classement (spéciales et réserves)**.

Ce droit d'inscription est composé de deux montants :

- Un droit forfaitaire d'inscription ;
- Une licence collective.

Les clubs adhérents s'acquittent uniquement du droit forfaitaire d'inscription.

Ces montants sont identiques pour toutes les équipes jouant dans la même division.

Le droit forfaitaire d'inscription sera débité en deux fois, sur les factures d'octobre et de février.

Le montant du droit forfaitaire d'inscription est porté au compte de l'Association, tandis que le montant de la licence collective est versé à un "Fonds des Jeunes". Les deux montants sont précisés au TTA.

Le montant de la licence collective à charge des équipes montantes est pour une saison celui de la division inférieure. Cela, quel que soit le niveau de compétition (national, régional ou provincial) et quel que soit la modalité d'accèsion à l'échelon supérieur (vainqueur de la phase classique, vainqueur des PO, acceptation de combler une place vacante). Cette disposition peut être suspendue uniquement par l'assemblée générale.

Motivation

Harmoniser le PF 10 et le PA 32, point B.

Celui-ci exclut les équipes hors classement du calcul du nombre de parlementaires (modification du 25/03/2017).

Le point A du PA 32 dit que seules sont prises en compte les équipes concernées par la licence collective.

Il y a contradiction entre les points A (qui inclut les équipes qui paient la licence collective) et B (qui exclut les équipes hors classement).

Impact financier sur le PF18 : diminution du montant des indemnités de formation distribuées de :

20 équipes HC MM x 300 € = 6.000 €

11 équipes HC DD x 250 € = 2.750 €

Soit 8.750 € au total.

Par ailleurs, il y a lieu de supprimer au TTA – PF18 les lignes relatives aux équipes hors classement messieurs et dames.

Maintenant, depuis plusieurs années, l'assemblée générale vote la neutralisation de la licence collective pour les équipes montantes, Il vaudrait mieux l'inclure dans le ROI et donner à l'assemblée générale la compétence de suspendre la mesure.

Jean-Pierre Delchef (président) : prévoir un an d'inscription pour les équipes sauf équipes de jeunes et hors classement. Intégrer la neutralisation de la licence collective dans les textes.

Pas de question. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	0	4	25
Contre	0	0	0	3	0	3
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le premier point (droit d'inscription) :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	0	8	0	0	8
Contre	5	8	0	3	4	20
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		NON

Votes sur le second point (neutralisation du montant) :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	0	8	1	4	18
Contre	0	8	0	2	0	10
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		NON

CDA - PJ 14 : NOMINATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les procureurs régionaux peuvent nommer d'autres membres pour siéger en première instance ou en appel et ils doivent en avvertir le CDA. *Pour ce faire, un pool de juges est constitué par des volontaires qui font part pour l'avant dernier jour du mois de leurs disponibilités pour le mois suivant.*

Seul le CDA peut instaurer une commission ad hoc pour traiter les questions de mutations ou de contrats.

Motivation

Garantir le déroulement de la procédure d'urgence

NB. Accord informel du CJG

Jean-Pierre Delchef (président) : juges qui pourraient être appelés à siéger dans toutes les provinces en cas de force majeure.

Pas de questions. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

CDA – PJ 15 : OBLIGATIONS DES ORGANES JUDICIAIRES

Les membres des Organes judiciaires sont tenus d'assister à la réunion annuelle obligatoire ~~des arbitres de leur province~~ organisée par le département juridique dont l'une aura lieu impérativement avant le début du championnat sous peine d'une amende prévue au TTA.

Les Organes judiciaires doivent transmettre un rapport annuel succinct au CDA et aux procureurs régionaux en fin de saison, ce rapport contiendra obligatoirement une liste de présence des membres, le nombre de dossiers et les décisions prises. Des propositions et des suggestions peuvent y figurer.

Motivation

Garantir une formation continuée pour les membres des organes judiciaires et leur permettre de prendre connaissance des nouvelles prescriptions du code de jeu.

Jean-Pierre Delchef (président) : plus d'obligation d'assister à la réunion des arbitres mais obligation d'organiser une réunion une fois par an

Pas de question. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

CDA – PJ 45 bis : FAITS GRAVES

Pour tout acte punissable d'une sanction minimale de trois (3) mois de suspension, les procureurs régionaux peuvent faire application de la procédure d'urgence et prononcer une suspension provisoire d'un joueur, coach ou officiel, s'il y a des indications de culpabilité et, ce, dans l'attente d'une décision des instances compétentes.

La suspension provisoire est immédiatement exécutoire et sera communiquée par mail au secrétaire ou au correspondant informatique du club du membre concerné, ainsi qu'aux Département et CP concernés.

Le secrétaire ou le correspondant informatique du club devra accuser réception du mail.

Le Conseil Judiciaire Provincial ou régional doit statuer dans les 15 jours calendrier qui suivent l'ordonnance de la suspension provisoire prononcée en première instance par un Procureur régional.

En cas d'appel ou pourvoi en cassation, la procédure prévue à l'article P.J.45 est d'application.

~~Si un appel a été déposé contre ladite décision, la décision d'appel doit être prononcée dans les 15 jours calendrier qui suivent la décision de première instance.~~

Les décisions de ces dernières instances sont exécutoires rétroactivement, à la date de l'entrée en vigueur de la suspension provisoire, sauf si la suspension provisoire est révoquée.

Motivation

Clarifier la procédure
NB. Accord informel CJG

Jean-Pierre Delchef (président) : clarification de la procédure en cas de faits graves

Pas de question. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	0	3	4	20
Contre	0	0	8	0	0	8
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

NAM - PJ 48 : COMPARUTION

Au moment de l'acte introductif d'instance et ultérieurement, les membres doivent comparaître en personne ou par leur avocat. Si le membre n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans, il comparaît valablement **représenté par son représentant légal par un de ses représentants légaux**.

Le membre convoqué doit présenter sa licence avec photo ou une licence sans photo avec une pièce d'identité, sous peine d'une amende prévue au TTA.

.../...

Passé ce délai ou manque de preuve à l'excuse invoquée, l'intéressé sera considéré comme absent

Le **jeune joueur (PM3) appartenant à la catégorie "minimes" ou à celles inférieures (pupilles, benjamins, poussins, pré-poussin,** n'est pas obligé de comparaître, **en personne, le soir** devant le Conseil. Il peut se faire représenter :

- Soit ~~par son représentant légal~~ **par un de ses représentants légaux**, affilié ou non à l'AWBB, à la condition d'être muni d'une procuration du club auquel son enfant est affecté,
- Soit par un des membres prévus à l'article PA.77, par le délégué des jeunes ou par son coach (muni d'une procuration du club où il officie).

Motivation

Supprime la dénomination des catégories (minimes,)

Jean-Pierre Delchef (président) : suppression de la catégorie minimes. Éviter les excuses pour ne plus comparaître. On vote en deux fois.

Plus de questions. Votes sur la proposition de Namur :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

CDA - PJ 48 : COMPARUTION

.../...

Les personnes appelées à comparaître ne pourront invoquer comme prétexte leur participation en tant que joueur ou arbitre ou à une quelconque activité dans le club au cours d'une rencontre, pour se soustraire à la convocation à comparaître.

Ne peuvent être prises **en** considération :

a) les déconvocations écrites des secrétaires des clubs pour les membres résidant en Belgique si elles sont contresignées par l'intéressé ;

b) les excuses par téléphone, mail ou par fax de l'intéressé s'il s'agit de maladie ou de force majeure ;

Dans ces cas d'exception, les excuses doivent être confirmées par écrit, **au Secrétaire de l'Organe intéressé, au procureur régional** dans les 48 heures qui suivent la déconvocation.

Elles seront obligatoirement accompagnées des pièces justifiant l'excuse.

Le procureur régional statue, en première et dernière instance, sur la validité de l'excuse :

- **S'il considère que l'excuse est valable, il en avertira l'organe compétent qui statuera sur pièces ;**
- **S'il considère que l'excuse n'est pas valable, il en avertira, sans délai, la personne appelée à comparaître qui aura l'obligation de se présenter.**

Passé ce délai ou manque de preuve à l'excuse invoquée, l'intéressé sera considéré comme absent

Motivation

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	0	0	0	0	0
Contre	6	8	9	3	4	28
Abs.	0	0	0	0		0
	Majorité simple >			Résultat		NON

Fabrice Appels (Hainaut) : on est bien conscient du problème mais cette solution-là est fortement contraignante. Il faudrait trouver quelque chose de plus cohérent.

CDA – PJ 49 : PUBLICITE DES AUDIENCES

Sous réserve des exceptions reprises ci-après, les audiences et les décisions sont publiques *sauf s'il s'agit de dossiers qui concernent des membres mineurs*.

Le Comité ou le Conseil a le pouvoir, si cela s'avère fondé, de faire sortir le public des locaux et de le réprimander.

Pour garantir le maintien de l'ordre, ils peuvent traiter l'affaire à huis clos.

Les membres peuvent refuser la publicité des audiences.

Motivation

???

Jean-Pierre Delchef (président) : le huis clos pour les dossiers de mineurs

Pas de questions. Votes sur l'urgence :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

Votes sur le texte :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	8	3	1	25
Contre	0	0	0	0	3	3
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

8. Championnat 2018-2019

8.1. Compétition régionale 1 dames : play-offs

8.2. Compétition régionale 2 dames : play-offs

8.3. Compétition régionale 1 messieurs : play-offs

8.4. Compétition régionale 2 messieurs : play-offs

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez les règlements des play offs

Carine Dupuis (conseil d'administration) : l'idée est d'empêcher un club de s'inscrire s'il ne peut pas monter.

Fabrice Appels (Hainaut) : quelle est la saison que l'on prend en considération ?

Carine Dupuis (conseil d'administration) : l'idée générale est d'éviter une situation dans laquelle un club qui joue en TDW1 et en régionale ne pourrait pas faire monter son équipe championne R1 Dames à cause de l'autre équipe déjà existante. Parce que ça peut poser problème

Fabrice Appels (Hainaut) : mais si on vote le texte tel quel, ça peut poser problème aussi

Carine Dupuis (conseil d'administration) : si on permet cela, le club prend l'impact financier de son inscription aux play offs alors qu'il ne peut pas monter ?

La 2eme proposition est la suivante : si un club s'engage à participer aux play offs, on peut l'obliger à monter. L'idée est de protéger les clubs.

La 3eme proposition concerne la qualification des joueurs Le PC86 interdit de s'affilier à un club après l'antépénultième journée de championnat. L'idée est d'étendre cette interdiction au PC53. En fin de saison, on voit beaucoup de mouvements PC53 de jeunes joueurs provinciaux qui montent en régionale pour terminer la saison. On voudrait protéger éthiquement l'équipe, qui a disputé tout le championnat.

Jean-Pierre Delchef (président) : votes en trois temps.

Votes sur premier point

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	1	11
<i>Contre</i>	0	0	0	0	3	17
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>		NON

Votes sur les dates limites pour compléter les séries

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			<i>Résultat</i>		OUI

Votes sur la qualification des joueurs (PC 53) :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	5	8	3	4	25
<i>Contre</i>	0	3	0	0	0	3
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI

Approbation de l'application de l'article PF18

9.1. Proposition relative à l'indemnité de formation pour les équipes de jeunes

Michel Collard (trésorier général) : proposition de garder la même répartition que la saison dernière : gratuité de l'affiliation et de l'assurance pour les moins de 10 ans.

Pour les autres équipes,

le subside de base est de 370,00 euros

le subside pour les équipes régionales alignées par des clubs évoluant en nationale : 1500,00 €

Paul Groos (Luxembourg) : les U10 comprennent les U8 et U6 ?

Fabrice Appels (Hainaut) : oui, ces équipes sont comprises

Michel Collard (trésorier général) : à peu de chose près, il y a une petite centaine d'équipe de différence

Plus de questions. Votes :

VOTES	5	8	8	3	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 ></i>			Résultat		OUI

10. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres

10.1. Admission de clubs

10.2. Démission de clubs

10.3. Fusion de clubs

10.4. Radiation de clubs

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez la situation arrêtée au 8 juin.

Fabrice Appels (Hainaut) : on ne parle pas du BC Elouges ni du Ravens Charleroi

Marès Joliet (Liège) : le CSJ Chênée n'a pas inscrit d'équipe non plus

Plus de question. Votes en bloc avec les ajouts en séance :

VOTES	5	8	8	3	4	28	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
<i>Pour</i>	5	8	8	3	4	28	
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0	
	<i>Majorité simple ></i>			Résultat		OUI	

11. Elections

11.1. Election des membres au conseil d'administration de l'AWBB

Jean-Pierre Delchef (président) : membres sortants, Isabelle Delrue et Alain Geurten. Il nous faut constituer un bureau de vote.

Président du bureau de vote : Mr J. Nivarlet vice-président

Membres du bureau de vote : Messieurs P. Groos, Y. Van Wallendael, T. Di Bartolomeo, M. Regnier et A. Dupont.

Résultats des élections :

Isabelle Delrue : 24 oui – 4 non

Alain Geurten : 16 oui – 12 non

12. Nouvelles Prombas

12.1. Présentation des modalités des championnats nationaux 2018-2019

Jean-Pierre Delchef (président) : d'une part, le rapport d'activité qui a déjà fait l'objet d'interventions tout à l'heure. Nous avons eu des réunions avec les clubs TDW1 et TDM2 pour connaître leur sentiment. Le système de licence est postposé d'un an, les compétitions sont maintenues en l'état, organisées par Prombas jusqu'au 30 juin. Le 1^{er} juillet, le transfert vers la nouvelle fédé nationale aura lieu.

Les changements essentiels sont les suivants : suppression des plays-offs en TDM1 et TDM2 compte tenu du fait que pour la saison 2019-2020, il faudra une licence pour participer aux championnats dans les 2 divisions nationales. En ce qui concerne les dames, les clubs se sont réunis pour faire un certain nombre de propositions.

Les play offs ont été revus de manière succincte vu la durée du championnat qui sera limité. La coupe de Belgique également et qui a fait l'objet de contrepropositions de Prombas et nous attendons la réaction des clubs à ce sujet. Et en ce qui concerne la licence, elle devra être prévue pour le 30.06.18.

Inscriptions au championnat, vous les avez vues dans les documents. La situation n'est pas brillante du point de vue masculin puisqu'un certain nombre de clubs francophone sont descendants.

C'est la dernière saison de Prombas et une nouvelle fédération nationale doit voir le jour dans les prochaines heures.

13. Nouvelles de la nouvelle fédération nationale

Jean-Pierre Delchef (président) : le projet des statuts a été déposé fin avril comme demandé par la FIBA. Désormais c'est FIBA monde qui gère le basket. Dès que nous aurons le feedback de la FIBA, nous constituerons la nouvelle fédération. Je rappelle que cette fédération sera constituée de trois entités : l'AWBB, la BVL et la ligue pro. Bien que faisant partie de la nouvelle fédération, la ligue pro ne fera pas de gestion. On a envoyé nos réponses aux commentaires de la FIBA et la réunion de mardi, à Genève, sera décisive en la matière. Si je traduis le texte de la FIBA, ils ont considéré que nos statuts constituaient une assise suffisante à la création d'une nouvelle fédération nationale.

Le nom actuel serait 'Basket Belgium' mais on nous a dit que l'on pourrait maintenir l'ancien nom. Est-ce qu'on va le faire ou pas ? On ne sait pas encore. Il y a le logo, le nom, le site internet.

Ce qui est déjà acquis, c'est qu'il y aura un site national, dans les deux langues, avec toutes les compétitions nationales.

Le siège social sera établi à Bruxelles, dans les locaux de l'AWBB.

La fédération nationale sera constituée de trois entités, il appartiendra à chacune de désigner ses représentants.

14. Calendrier des principaux événements de la saison 2018-2019

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez déjà pu noter le 24 mars les grands événements AWBB. Au niveau international, les Belgian Lions continueront leur course au championnat du Monde s'ils gagnent le weekend prochain.

Dans le cas contraire, ils retourneront en matches de qualification dont les dates ne sont pas encore connues. Vous n'êtes pas sans savoir que les Belgian Cats joueront en septembre à Tenerife.

En outre 10 équipes nationales seront sur le pont dès le 1^{er} juillet 2018. Je vous convie à suivre leurs activités sur le site de l'AWBB.

15. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : y a-t-il des divers ?

Michel Regnier (Namur) : malheureusement, je crois que l'on ne vous a pas relayé l'information. On en a déjà parlé et tu m'as déjà répondu en partie, à propos de la gestion humaine de l'arbitrage au niveau national et les rapports arbitres par les évaluateurs du NDR.

Jean-Pierre Delchef (président) : deux divers en ce qui me concerne.

Le premier pour ceux qui ont l'occasion de suivre l'interview du ministre des sports, nous avons déjà parlé de ce groupe de travail concernant les indemnités de formation. Le ministre en a eu assez de recevoir des doléances de parents qui s'insurgeaient de devoir payer des sommes folles. L'idée est de supprimer ou d'interdire le paiement

des indemnités de formation pour les jeunes et de les permettre moyennant des dispositions statutaires, à partir du niveau senior, niveau à déterminer par les fédérations.

Du temps de la FRBB, ça existait. Pas d'indemnités lors d'un transfert de jeune. À partir de la première provinciale, par exemple, l'indemnité de formation est due et sera payable annuellement. A contrario, plus d'indemnité » de formation à payer en P2, P3 et P4.

On a défendu le projet et on s'est accordé sur un texte. Ça doit suivre la voie parlementaire de la Communauté française. Ce qui veut dire que pour la prochaine période de mutation, il n'est pas impossible que nous ayons un nouveau système. Ça peut aller très vite.

Il faudra également qu'on s'arrange avec la ligue flamande pour traiter les transferts intra-communautaires.

JM Bellefroid (Liège) : Ne faudrait-il pas envisager des mesures transitoires ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ce sera à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Michel Halin (Liège) : quid de la protection des données concernant le certificat médical ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on ne change rien pour le moment. On a publié notre charte de confidentialité sur notre site internet. Et on va s'adapter au fur et à mesure.

Je voudrais me faire l'interprète de l'un des vôtres. Pour la seconde année, Paul Groos a pris de son temps pour illustrer un livre sur le sens de la vie.

Je crois que l'un des nôtres fait une action plus que positive, il faut le soutenir.

Je vous remercie de votre participation et vous souhaite de bonnes vacances.

L'assemblée se termine à 12 h55.



Jean-Pierre Delchef
Président



Lucien Lopez
Secrétaire général